

## Information

---

**Sujet** : **Bulletin d'engagement 2020**

**Date** : 14 février 2020

**Réf:** : 02 – 2020

---

Chers licenciés,

Nous tenons à vous rappeler que conformément au point F. du Chapitre Introductif de la Partie IV du Code Sportif National 2020, les pilotes (et copilotes) souhaitant marquer des points dans un championnat, une coupe ou un challenge luxembourgeois devront s'inscrire auprès de l'ACL Sport en soumettant un formulaire d'engagement.

Il n'y aura pas de droit d'engagement lié à cette inscription.

Tout comme l'année dernière, il n'y aura pas de date limite d'inscription. Par contre, il n'est pas possible de s'inscrire rétroactivement. Les points seront attribués à partir de la date de réception du formulaire d'inscription par le secrétariat de l'ACL Sport. Toute demande d'inscription sera confirmée par un accusé de réception envoyé par e-mail.

Le bulletin d'engagement est disponible [ici](#) et devra être renvoyé dûment rempli et signé par e-mail ([aclsport@acl.lu](mailto:aclsport@acl.lu)) ou par fax (+352 45 00 45 - 8007).

Communiqué par l'ACL Sport